



BULLETIN D'INSCRIPTION NIEDERBRONN-LES-BAINS

30 août 2026

A retourner à : **Nathalie Balmer, 34 à l'ancienne Gare, 67110 Niederbronn-les-Bains**
avant le 21 août 2026

Nom et Prénom :			
Adresse complète:			
E-mail :		Téléphone :	
N° carte d'identité :		Délivré le :	
Type de véhicule:		Remorque :	☐ oui ☐ non

(Tous ces renseignements sont obligatoires)

Je demande à participer au Marché aux Puces de NIEDERBRONN-LES-BAINS et réserve un emplacement de :

..... mètres linéaires (minimum 5 mètres linéaires à 12,50€).

Les places ont au minimum 2,5 mètres de profondeur

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et j'atteste sur l'honneur que l'origine des objets à vendre ou à échanger est régulière et que je ne participe pas à plus de deux marchés aux puces cette année.

L'entrée des exposants se situe au 36 avenue Foch.

Par ailleurs, je serai inscrit dans un registre tenu à la disposition de services de Police ou de Gendarmerie pendant et après la manifestation.

Date : Signature :

Règlement du Marché aux puces de Niederbronn-les-Bains

- Le marché aux puces est ouvert à tous les particuliers, à condition de renvoyer le talon-réponse totalement rempli et accompagné du paiement par chèque à l'ordre de : « **École du chat libre des Vosges du Nord** ».
- Toute réservation non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en considération.
La mise en place des exposants (entrée 36 avenue Foch) se fera de 5h30 à 7h30; au-delà les places non occupées seront redistribuées à 12,50€ les 5 mètres.
IMPORTANT : Toute circulation de voiture sera interdite de 8h à 17h >> barrières mises en place par la Mairie.
- Aucun remboursement ne se fera en cas de désistement.
- Les stands de boisson et de denrées alimentaires sont exclus, puisque réservés aux organisateurs.
- La vente d'animaux vivants, d'armes blanches ou à percussion est strictement interdite.
- L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux est interdite ainsi que toute manifestation bruyante.
- L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir sur le stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- Chaque exposant est prié de laisser son emplacement dans un état propre après 18h. **Les déchets, mégots et autres objets sont à débarrasser. Ils ne devront pas rester sur place.** En cas de non-respect de ce règlement, l'association organisatrice est seule juge pour prendre les dispositions qui s'imposent.